

BROCANTE MAGIQUE DE PARIS 2018

Bonjour,

Merci pour votre demande de réservation de tables pour la Brocante Magique de Paris du samedi 27 octobre 2018 prochain.

Afin de faciliter le suivi des inscriptions, puis l'envoi d'informations, merci de bien vouloir nous préciser par retour de mail et/ou avec votre règlement :

Nom-prénom :

Adresse mail :

Téléphone :

Membre d'un club organisateur AFPAM CFI CMP CMS OEDM 78 Tours

Non membre d'un club organisateur

Nombre de personnes exposantes :

Vous recevrez une confirmation de votre inscription à réception de votre règlement. Celui-ci peut être effectué des façons suivantes (et avant le vendredi 12 octobre dernier délai, et dans la limite des emplacements disponibles) :

- Paypal : ouvrez ou créer votre compte Paypal (www.paypal.com), puis adressez votre montant au destinataire tresoriercms77@gmail.com

- Chèque à l'ordre du CMS (coordinateur 2018) adressé à :

Frédéric Hébrard

246 place du Jeu de Paume

60190 Moyenneville

Tarifs :

	Membre club organisateur	Non-membre club organisateur
Tarif par table (1,60 m)	20 €	30 €
Tarif par grande illusion	2 €	2 €

En cas de doute sur le montant à payer, adresser un mail à presidentcms77@gmail.com

BROCANTE MAGIQUE DE PARIS 2018

Par ailleurs merci de bien vouloir noter :

1/ Les conditions d'annulation :

Demande à adresser exclusivement par email (brocantomagiqueparis@gmail.com)

- Jusqu'au vendredi 12 octobre inclus : remboursement total
- À partir du samedi 13 octobre : remboursement (au plus tard samedi 3 novembre) de 50% du montant déposé

2/ Les conditions d'exposition de grandes illusions :

Définition : matériel ne pouvant être stocké sur une table et/ou avec une des dimensions supérieure à 50 cm.

Une zone dédiée sera réservée pour exposer les GI.

Chaque exposant est responsable du matériel exposé, même si celui-ci reste sans surveillance.

3/ Les conditions d'entrée gratuite à l'événement :

Chaque table réservée donne droit à une entrée gratuite.

Lorsque le nombre de tables réservées est supérieur à celui des exposants, la gratuité due à la réservation des tables supplémentaires n'est pas cessible à un autre exposant ou à un visiteur.

Exemples :

- 1 exposant avec une table ne paie pas les frais d'entrée
- 1 exposant avec 2 tables et venant avec 2 personnes exposantes doit acquitter les frais d'entrée pour 1 personne (10 €)
- 2 exposants avec 3 tables ne paient pas les frais d'entrée, mais ne peuvent pas offrir la place potentiellement gratuite à un autre exposant ou à un visiteur

Nous vous enverrons par mail les informations sur le déroulement de la journée (processus d'installation et horaires) dans le courant de la semaine 42 (celle qui commence le lundi 15 octobre).

A très bientôt.

Magicalement,

Le comité d'organisation 2018